



**MISE EN CONCURRENCE POUR  
L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC.**

**REGLEMENT DE CONSULTATION.**

**Octobre 2024**

## 1- OBJET DE LA CONSULTATION :

Le Centre Hospitalier de Gaillac autorise l'occupation d'une surface aménagée en bureaux **faisant partie du domaine public**, située Avenue René Cassin au 3<sup>ème</sup> étage du Bâtiment Sacaze, bâtiment également occupé sur ses étages inférieurs par des services hospitaliers, uniquement afin d'y exercer des activités professionnelles médicales, odontologiques ou paramédicales libérales.

A l'issue de la procédure de mise en concurrence, une convention d'occupation du domaine public hospitalier sera conclue.

### 1.1 Lot unique

La superficie comportera :

- 8 bureaux allant de 20 m<sup>2</sup> à 61 m<sup>2</sup>
- 2 salle d'attentes de 16 à 24 m<sup>2</sup>
- 1 espace accueil de 15 m<sup>2</sup>
- 2 sanitaires hommes et femmes
- 4 salles permettant des soins/et ou de la prévention
- 1 salle de soins d'urgence
- 1 salle de repos

La superficie globale, objet de la présente consultation est de 435.9 m<sup>2</sup> de surface utile.

Les locaux suivants seront partagés avec des activités du Centre Hospitalier de Gaillac :

- 1 salle d'attente de 24 m<sup>2</sup>
- 2 sanitaires hommes et femmes

Le candidat unique ou en groupement s'engage sur la totalité de la surface.

### 1.2 Durée prévisionnelle de la convention d'occupation

La convention sera conclue pour une durée prévisionnelle de 15 années selon la proposition du candidat.

La convention prendra effet à la livraison des travaux des locaux et du parking (date prévisionnelle 1<sup>er</sup> semestre 2027) et viendra à terme après une durée de 15 années.

## 2- RETRAIT DU DOSSIER DE CONSULTATION :

Le dossier de consultation sera délivré sur demande écrite :

- Par courriel à l'adresse suivante : [direction@ch-gaillac.fr](mailto:direction@ch-gaillac.fr)
- Par courrier à l'adresse : Centre Hospitalier, Avenue René Cassin, 81600 GAILLAC A partir du site Internet du centre hospitalier : <https://www.gh-tarn-nord.fr/les-marches-publics>

## 3- PIECES DU DOSSIER DE CONSULTATION :

- Un avis d'appel public à la concurrence,
- Un règlement de consultation et son annexe (attestation sur l'honneur),
- Un formulaire de candidature et son annexe.
- Un projet de convention valant de cahier des charges

#### 4- **CONSTITUTION ET REMISE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

##### **Constitution :**

Les candidats doivent produire un dossier de candidature composé des documents suivants :

- Un courrier de candidature motivé,
- Un extrait K bis de moins de 3 mois.
- Un règlement de consultation avec une attestation sur l'honneur, paraphé et signé.
- Une convention valant cahier des charges, paraphée et signée.
- Un formulaire d'offre complété, daté et signé.

Tout autre document jugé utile à la candidature permettant au candidat de démontrer qu'il a les capacités professionnelles et financières pour répondre à la présente mise en concurrence (bilans comptables, chiffres d'affaires des précédentes années, déclaration de banques, présentation avec justificatifs des dernières activités...).

Le Centre Hospitalier se réserve le droit de demander au candidat la production de toute pièce manquante, citée ci-dessus.

Toutes les pièces du dossier de candidatures seront rédigées en langue française. Toutefois, les certificats délivrés dans une langue étrangère doivent faire l'objet d'une traduction assermentée en langue française.

##### **Remise :**

Le dossier de candidature devra être mis sous-enveloppe avec la mention **NE PAS OUVRIR**. L'enveloppe sera expédiée par la poste en recommandé avec accusé de réception, ou équivalent, à l'adresse suivante :

**CENTRE HOSPITALIER**

**Avenue René Cassin**

**81600 GAILLAC**

#### 5- **DATE LIMITE DE RECEPTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :**

**La date limite est fixée au 6 Décembre à 17H00.**

## 6- CRITERES D'ATTRIBUTION :

- 1- Qualité du groupement présenté : les membres du groupement doivent expressément être une profession médicale, odontologique ou paramédicale ou apparenté à l'exclusion de toute activité commerciale **40%**.
- 2- Projet, Moyens matériels et humains affectés à l'exercice de l'activité -Description du projet porté par le groupement, Organisation de l'exploitation de l'activité (notamment en termes de jours et horaires d'ouverture ) ; nombre de professionnels exerçant sur place ; diversité des activités professionnelles présentées par le groupement : **30%**.
- 3- Montant de la redevance d'occupation proposé par le candidat -: **30%**.

## 7- NEGOCIATIONS :

Le Centre Hospitalier se réserve la possibilité de négocier avec les candidats qui auront présenté une offre complète.

La phase de négociation est destinée à la clarification des offres et à permettre aux candidats de les améliorer.

## 8. CLASSEMENT DES OFFRES :

Le Centre Hospitalier procédera à un classement des candidats en fonction des notes attribuées à chacun d'entre eux, et en application des critères d'attribution mentionnés ci-dessus.

## 9. CAS D'IRRECEVABILITE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

- La rédaction ou la présentation des pièces du dossier dans une autre langue que la langue française, ou dans une autre monnaie que l'euro.
- Les dossiers de candidature transmis par voie électronique.
- La réception tardive du dossier, après la date et l'heure limite.
- La non production des pièces évoquées à l'article 4 du règlement de consultation, après demande du Centre Hospitalier de les produire.
- Une candidature présentée à la fois au nom propre et en qualité de représentant d'un groupement pour une même mise en concurrence.

## 10. RENSEIGNEMENTS :

Toutes demandes concernant la consultation ou la mise en concurrence pourront être adressées par écrit jusqu'à 10 jours maximum avant la date limite de remise des dossiers de candidatures.

Par courrier :

**CENTRE HOSPITALIER**

**Avenue René Cassin**

**81600 GAILLAC**

- Par courriel : [direction@ch-gaillac.fr](mailto:direction@ch-gaillac.fr)

La réponse sera transmise sous 5 jours à l'ensemble des candidats ayant transmis une adresse postale ou courriel valide.

**7- VALIDITE DES OFFRES :**

La période de validité des offres est fixée à 120 jours à compter de la date limite de leur réception.

Le Centre Hospitalier de Gaillac se réserve le droit de ne pas donner suite à la présente consultation.

**8- PUBLICATION DE L'AVIS D'ATTRIBUTION :**

L'avis d'attribution de la convention d'occupation du domaine public sera publié sur le site Internet du Centre Hospitalier.

**Mention manuscrite « Lu et approuvé »  
Signature (et cachet éventuel) du candidat.**

|  |
|--|
| <b>ANNEXE AU REGLEMENT DE CONSULTATION</b> |
|--|

**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je soussigné(e) (Nom, Prénom) :.....

Demeurant (adresse) :.....

.....

Déclare agir :

En qualité de représentant d'un groupement (de fait ou de droit)

Déclare être candidat à une procédure de sélection préalable pour l'occupation du domaine public en vue de l'exploitation d'une superficie de bureaux pour exercer des activités médicales, odontologiques ou paramédicales libérales

Atteste sur l'honneur ne pas avoir fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation définitive pour les infractions visées aux articles ci-dessous :

Code du travail

- Articles L.8221-1 à L.8224-6 (travail dissimulé) ;
- Article L.8251-1 (travailleurs étrangers) ;
- Article L.8231-1 (marchandage) ;
- Article L.8241-1 (prêt illicite de main d'œuvre) ;

Code pénal

- Articles 222-38 et 222-40 (trafic stupéfiants) ;
- Articles 313-1, 313-2 et 313-3 (escroquerie) ;
- Articles 314-1, 314-2 et 314-3 (abus de confiance) ;
- Articles 324-1 à 324-6 (blanchiment) ;
- Articles 421-2-1 et 421-5-2 (acte de terrorisme) ;
- Article 433-1 (corruption et trafic d'influence) ;
- Article 434-9-2 (entrave à la justice) ;
- Articles 435-2 à 435-4 (atteintes à l'administration publique) ;
- Articles 441-1 à 441-9 (faux) ;
- Article 450-1 (participation à une association de malfaiteurs).

Code Général des Impôts

- Article 1741 (fraude fiscale).

Fait à.....

Le.....

**Pour l'Occupant**

**Nom, Prénom, Qualité, Signature (et cachet éventuel)**